

N RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

Eteignez la lumière! Par Paola Riva Gapany

Energie

Valais

Les conseils de la FRC

15 juil. 2021, 11:00
/ Mâj. le 15 juil. 2021 à 11:00Paola Riva Gapany, présidente de la Fédération romande des consommateurs, Section Valais.
©DR

Les nuits en Suisse sont de plus en plus lumineuses de par l'éclairage croissant des espaces extérieurs. La lumière électrique est nécessaire lorsqu'elle permet le travail de nuit et qu'elle garantit un sentiment de sécurité personnel et routier ainsi que l'orientation hors des locaux. Elle devient excessive, et donc polluante, lorsqu'une source de lumière dépasse le rayonnement de l'éclairage souhaité. Il s'agit d'une forme reconnue de pollution environnementale, au même titre que la pollution atmosphérique ou de l'eau, car elle entraîne des effets perturbateurs sur l'homme et la nature.

Les conséquences de ces émissions lumineuses indésirables sont multiples: altération du cycle de vie des plantes, influence sur les espèces animales, effets sur l'homme, gaspillage d'énergie et disparition du ciel étoilé.

Le 7 juin dernier, le canton du Jura, en application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, a adopté un paquet de mesures très contraignantes, complétant ainsi son plan cantonal «Réduction des émissions lumineuses». Par exemple, éteindre enseignes et vitrines lumineuses après 22 heures, exiger un éclairage extérieur optimisé pour une nouvelle zone à bâtir, refuser les projets d'éclairage de la nature ou garantir un éclairage limité pour les manifestations de plein air. L'éclairage du domaine public étant une tâche communale, il est donc primordial d'encourager et de soutenir les communes à agir en faveur de la nuit.

Quelques communes valaisannes ont déjà adopté certaines mesures, en éclairant seulement si nécessaire et uniquement quand c'est nécessaire, en adaptant l'intensité en fonction de la situation et de l'heure et en éclairant uniquement du haut vers le bas et de façon ciblée. Ces mesures sont d'autant plus importantes que la pollution lumineuse a un coût: l'éclairage public représente entre 20% et 30% de la facture d'électricité des communes valaisannes.

La Fédération romande des consommateurs se bat pour des prix de l'électricité équitables et des informations transparentes et fiables de la part des fournisseurs. En l'espèce, selon divers experts, le problème de la pollution lumineuse est connu, les sources sont facilement identifiables, l'état de la technique est suffisant, les bases légales fédérales sont posées et des collectivités ont déjà montré l'exemple. Alors éteignez la lumière!

Soyez le premier à commenter



À lire aussi

VALAIS, LES CONSEILS DE LA FRC

N Savez-vous planter les choux? Par Loïse Pignat

17.06.2021 11:00

